



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 novembre 2017

Communiqué de presse

Élections municipales partielles à Sainte-Marie

La démission de plusieurs conseillers municipaux et d'adjoints aux maires de la commune de Sainte-Marie a obligé à procéder à des élections municipales et communautaires partielles intégrales conformément à l'article L. 270 du code électoral, qui stipule que lorsque le conseil municipal a perdu au moins un tiers de ses membres et que le système du suivant de liste ne peut plus être appliqué, il est procédé à des élections partielles.

Trois candidatures ont été déposées. La liste des candidats suivante a été fixée par arrêté préfectoral n° R02-2017-11-13-002 du 13 novembre 2017 :

- La liste « Nou Toujou Sav Sa Nou Lé » de Bruno Nestor AZEROT
- La liste « Paix et Unité Pour Sainte-Marie » de Jean CAUVER
- La liste « Tous ensemble pour Sainte-Marie » de Louis Philippe BIRBA.

La commune de Sainte-Marie compte dix-neuf bureaux de vote. Ils seront ouverts le jour du scrutin de 8 heures à 18 heures.

Dès l'établissement du procès-verbal, le résultat est proclamé par le président du bureau de vote centralisateur (à la mairie).

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972